

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 413

présenté par  
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE 16 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On voit mal l'utilité de ratifier l'ordonnance de transposition n° 2015-899 du 23 juillet 2015, alors que l'article 16 prévoit la publication d'un code de la commande publique qui abrogera nécessairement l'ordonnance précitée .